



REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION n° 2022/044

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE  
Le 27 octobre 2022 à 14h30 dans les locaux de la CCI Bourgogne Franche-Comté à Dijon

Sous la présidence de M. Thierry BUATOIS

**Membres présents :**

M. ALBIZATI - M. ANDRE - MME BAUDIN - M. BEZEUX - MME BRATIGNY - M. BUATOIS - M. CADEVILLE - MME CARTIER - M. CHEVRIER - M. CURTIT - M. DEROIN - M. GAUTHERON - M. GUERDER - M. HAMOUDI - MME HUE - M. LEJEUNE - M. MANDRAY - M. PARIZON - M. PENNEQUIN - M. PETAMENT - M. PETITJEAN - MME PUIG - M. QUIVOGNE - M. RICHARD - M. ROCARD - M. ROUBALLAY - M. SIFFERLIN - M. THIEBAUD - MME THUEL - M. TOURNIER - MME WAGNER

**Membres excusés :** (ayant donné pouvoir)

MME BAEKE - M. BOUDET - MME BRUNAUD - M. CELLARD DU SORDET - M. CHOPLAIN - M. DENIS - M. DEVAUX - M. FICHERE - M. FERRARI - M. GARNERONE - MME GAUTHIER - M. GIRARDOT - MME MICHEL - MME PIRALLA - MME TENERAND - MME TOITOT-MICHELIN - M. ZOBERI

**Membres excusés :**

M. ARNAUD - MME CLERC - M. DESARMENIEN - M. DONATONI - MME LECOMTE - MME PISTOIA - MME RAMISSE

**Demande de financement au Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté  
pour le Programme régional d'appui au développement des usages numériques  
dans les entreprises TPE/PME**



Depuis 2019, la CCIR coordonne l'élaboration et la mise en œuvre par les CCIT d'un programme d'actions « KAPNUMERIK » avec l'appui financier de la Région pour sensibiliser les TPE/PME aux usages numériques et les accompagner dans l'appropriation de ces technologies innovantes.

Les travaux sur les Schémas Sectoriels validés en Assemblée Générale de juillet ont rappelé que la transition numérique constitue toujours un enjeu crucial et décisif pour tous les acteurs économiques de la région et maintenu le caractère prioritaire des actions d'acculturation et d'accompagnement des entreprises vers une plus grande prise en compte des technologies numériques. Le dispositif « KAPNUMERIK » est poursuivi en 2023.

L'Assemblée Générale de la CCI Bourgogne Franche-Comté,

♦ **CONSIDERANT :**

- La priorité votée au soutien à la transition numérique des entreprises,
- Les conventions « KAPNUMERIK 2019 », « KAPNUMERIK 2020 », « KAPNUMERIK 2021 » et « KAPNUMERIK 2022 » signées entre la CCIR et la Région,
- Le plan d'action commun des CCI « KAPNUMERIK 2023 », avec un budget global prévisionnel de 445 867 €, pour développer les usages numériques dans les TPE/PME,

cf TB.

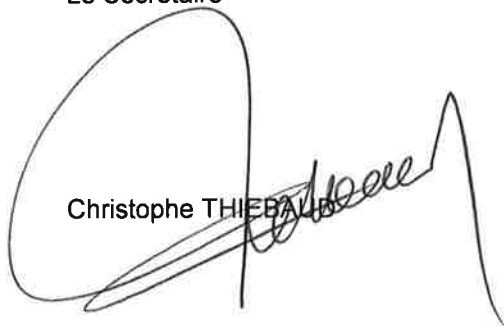
- ♦ **AUTORISE** le Président de la CCI Bourgogne Franche-Comté à solliciter une demande de financement au Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté d'un montant de 200 638 €, sur le programme régional des CCI « KAPNUMERIK 2023 » pour favoriser le développement des usages numériques dans les entreprises TPE/PME de Bourgogne-Franche-Comté.

**L'Assemblée Générale régulièrement réunie le 27 octobre 2022, sur proposition du Président BUATOIS, adopte cette délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Nombre de votants : 48  
Vote pour : 48  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

Dijon, le 27 octobre 2022  
Certifié conforme

Le Secrétaire

  
Christophe THEBAULT



Le Président



Thierry BUATOIS